

20. Mettre en place un plan périnatalité

Compte tenu des conséquences importantes en terme de santé publique des événements de la période périnatale, l'amélioration des résultats doit être considérée comme une priorité.

Il apparaît que des modifications importantes de la politique périnatale doivent être mises en place. Un plan périnatalité, pluri-annuel, devrait être bâti pour assurer la cohérence entre les différentes mesures proposées.

La discussion du contenu et le suivi pourraient être faits par la commission nationale de la naissance qui devrait comprendre, outre des représentants des professionnels, des représentants des usagers.